

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°209

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

OBJET : Acquisition du fonds de commerce sis 1 rue du Docteur Pesqué à
Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1
et L. 1311-9 à L. 1311-12 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article
L1111-1 ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 19 octobre
2020,

Vu le budget communal ;

Considérant que ledit fonds de commerce est situé dans la boucle de circulation
marchande du centre-ville ;

Considérant qu'il revêt un intérêt patrimonial sur lequel la ville peut s'appuyer pour
conduire sa politique de requalification du centre-ville ;

Considérant l'intérêt d'acquérir le fonds de commerce (restaurant) situé 1, rue du
Docteur Pesqué afin de préserver la diversité de l'offre commerciale ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'acquisition du fonds de commerce à usage de restaurant comportant
un local accessoire (studio) sis rue du Docteur Pesqué appartenant à Monsieur
Verbecq Guy.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à son acquisition.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix 230 000 € (deux cent trente mille euros)
majoré des honoraires et des frais d'actes notariés.

Reçue en préfecture le : 18/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201217-lmc118555-DE-1-1
Publiée le : 18/12/20
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇLET

